

2023 - 2024

Éducation au développement durable (EDD) dans les Hautes-Pyrénées

Déployer l'EDD dans
les écoles, collèges, lycées



L'EDD, une éducation structurée

Mise en œuvre dans l'établissement

- Chef d'établissement ou directeur d'école
 - Référent EDD
 - Écodélégués
- Communauté éducative

• Actions et projets

• Démarche E3D

Accompagnement et animation

Coordination départementale

- Coordonnateur premier degré :
Véronique Meissonnier, IEN
- Coordonnateur second degré :
Jean-François Mombet, chef d'établissement
- Animateurs territoriaux :
Sylvain Rondi et Emmanuelle Duboc

• edd65@ac-toulouse.fr

Pilotage

Mission académique

- Chef de mission : **Christophe Escartin**
- Copilote : **François Bacon**
- Chargée de mission : **Eva Baldi**

• edd@ac-toulouse.fr

• Site : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/edd/>

• Compte twitter : **@EDDToulouse**

Déployer l'EDD ...

Pourquoi :

Fournir une boussole aux élèves,
qui leur permette d'acquérir des savoirs et
des compétences, d'orienter leurs parcours
individuels, personnels et professionnels, ainsi
que de fonder leurs engagements citoyens pour
un monde soutenable et respectueux de la personne
humaine et de son environnement.



Comment :

- Enseignements disciplinaires (programmes)
- Projets pédagogiques interdisciplinaires
- Démarche E3D
- Partenariats
- Forum départemental EDD

Avec les éco-délégués :

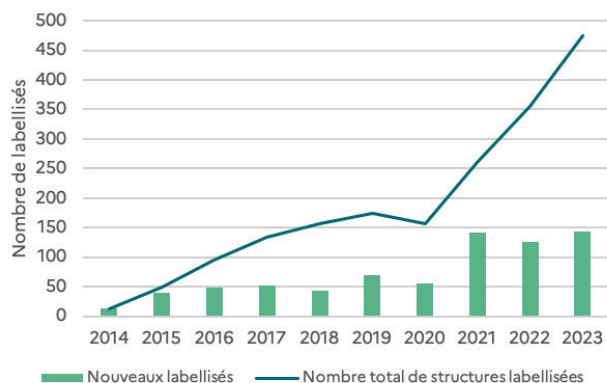
- Formation et accompagnement des éco-délégués
(rencontre, guide, webinaire, forum, espace de
mutualisation)
- Mise en valeur de l'engagement des éco-délégués :
concours du prix de l'action éco-déléguée de l'année

... Vers la labellisation E3D

Le label E3D (école ou établissement en démarche globale de développement durable) reconnaît l'engagement des écoles, collèges, lycées, EREA, et CFA en matière d'EDD.

474 structures scolaires sont labellisées E3D, dont **142** dans les Hautes-Pyrénées à la rentrée 2023

Évolution du nombre de structures labellisées E3D depuis 2014 dans l'académie de Toulouse :



Nouveauté : la labellisation de territoires éducatifs E3D fédérant un réseau cohérent d'écoles, collèges et/ou lycées en démarche globale de développement durable.

12 territoires sont labellisés à la rentrée 2023

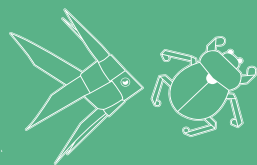
Toute structure scolaire ou réseau engagé dans une démarche globale de développement durable peut candidater à la labellisation pour valoriser son implication.

Les aires éducatives

Pour sensibiliser les écoliers et collégiens et approfondir leurs connaissances sur la biodiversité locale et l'importance de sa préservation, l'Office français de la biodiversité, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, propose la démarche « aires éducatives » :

Il s'agit de **petits territoires gérés de manière participative par des élèves**, en partenariat avec la collectivité en charge du territoire et avec une structure locale de préservation de l'environnement et/ou agissant pour l'EDD, **dans le cadre d'une démarche pédagogique.**

Celle-ci est pertinente d'un point de vue des enseignements disciplinaires et interdisciplinaires, **au croisement des enjeux de l'éducation au développement durable et de l'éducation à la citoyenneté, dans la dynamique d'une démarche pédagogique active et collaborative.** Elle peut pleinement prendre place dans l'inscription territoriale d'une démarche globale de développement durable (E3D).



Les lycées à énergie positive

Cet appel à projets, porté par la Région, en partenariat avec les missions académiques EDD de Toulouse et de Montpellier, **visent à encourager et à accompagner les lycées dans le développement de projets durables** pour permettre à chaque lycéen de « **comprendre et s'approprier les principes de la Transition Écologique et Énergétique régionale (TEE) et de ses enjeux quotidiens, en s'impliquant dans une démarche éducative concertée créée dans son lycée.** »



L'objectif :

Faire émerger **des projets durables**, provenant et **portés par des lycées régionaux et des EREA**, d'une durée de **3 ans**, et associant la **plus large diversité d'acteurs et de partenaires** autour de ces projets.

Une **subvention régionale** peut être accordée, elle est **plafonnée à 12 000 € par lycée**, et peut représenter **jusqu'à 80 % du coût de fonctionnement global de chaque projet** (20 % d'autofinancement minimum étant demandé pour chaque projet).